

Prix de l'abonnement.

Pour Mexico, par mois \$ 2 0
 Au dehors, franc de port. 2 25

ON S'ABONNE:

A Mexico, au bureau du journal, calle de

Hors de Mexico, chez ses agents. Les abonnemens partent des 1er et des 15 de chaque mois.

LA TRIBUNE.

SECONDE EPOQUE.

Toute la correspondance doit être dirigée au citoyen E. Lefèvre, rédacteur en chef et propriétaire.—Le journal paraîtra tous les jours, à l'exception des lundis et jours de fête.

Vitam impendere vero.

ANNONCES.

Par carré de dix lignes, une fois. \$ 1 0
 Les jours suivants. 0 4

TOUS LES JOURS.	TROIS FOIS PAR SEMAINE.	UNE FOIS PAR SEMAINE.
Un mois. \$ 5	3	1
Trois mois. 12	7	4
Six mois. 24	14	7
Un an. 36	24	9

DÉCLARATION.

Quiconque sollicite ses entrées, petites et grandes, dans le domaine un peu banal de la publicité, est tenu de déclarer au préalable:

Qui il est,
 D'où il vient,
 Ce qu'il veut.

Qui je suis, d'où je viens, ce que je veux, les anciens de la colonie française, ceux qui datent ici d'une époque antérieure à l'intervention, le savent aussi bien que moi, partant je n'ai rien à leur dire.

Quant aux autres, voici, en peu de mots, ma profession de foi:

Je suis un de ces êtres absurdes, aux yeux de certaines gens, parcequ'ils ne changent jamais; qui croient que le succès ne saurait en aucun cas justifier les faits que la conscience reprouve; que la force ne constitue pas le droit, et qu'il ne faut jamais faire aux autres ce qu'on n'a pas voulu, ce qu'on ne veut pas encore que les autres fassent chez soi.

México, 21 Septembre 1867.—E. LEFEVRE.

P. S.—La Tribune paraîtra quotidiennement à partir du 1er Octobre prochain.

ANNIVERSAIRE DU 22 SEPTEMBRE 1792.

Demain, 22 Septembre 1867, il y aura juste 75 ans que la République a été proclamée, en France, pour la première fois, par la grande Convention.

La plus grande partie des géans de cette époque fameuse sont tombés victimes de leur amour pour le peuple et de leur foi dans les idées nouvelles. Honneur à eux!

Notre devoir, à nous, est de les suivre à distance, selon la mesure de nos forces et de les imiter.

Encore une fois, honneur à eux!!!

QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES.

I.

LA SOUVERAINETÉ.

Le peuple est souverain. Le gouvernement est son ouvrage et sa propriété; les fonctionnaires publics sont ses commis.

Il peut, quand il lui plaît, changer son gouvernement et révoquer ses mandataires.

(Déclaration des droits de 1793, art. 14).

Le vrai caractère de la souveraineté, son attribut essentiel, ainsi que l'ont démontré cent fois les juriconsultes, c'est l'indépendance absolue, ou la faculté de changer les lois suivant la différence des conjonctures et les différens besoins de l'Etat.— Il serait, en effet, insensé de penser que le souverain peut se lier irrévocablement par ses propres lois, et déroger d'avance aujourd'hui, à celles qu'il croira nécessaire d'établir demain. *Le peuple en qui réside la puissance souveraine, le peuple, seul auteur du gouvernement politique et distributeur du pouvoir confié en masse ou en différentes parties à ses magistrats est donc éternellement en droit d'interpréter son contrat, ou plutôt ses devoirs, d'en modifier les clauses, de les annuler et d'établir un nouvel ordre de choses.*

MABLY.

La République est le gouvernement de tous, par tous et pour tous: c'est-à-dire, le gouvernement du peuple par le peuple lui-même.

Son but est l'application déterminée et réglée par la souveraineté de ce même peuple des droits naturels et imprescriptibles de l'homme, compensés par ses devoirs.

Dès lors, le premier soin des fondateurs d'une République, doit être de commencer l'établissement républicain du pays par l'organisation de cette souveraineté appelée à tout régler, à tout pondérer, droits, intérêts, garanties.

Malheureusement, au lieu de commencer le travail de la régénération sociale par ces assises de la société nouvelle, les pères de la patrie ont, presque toujours, jugé à propos de ne s'occuper que des hommes. De là l'origine du mal.

Ils ont cru, presque partout, la République fondée

du jour où elle était proclamée, où le peuple, réuni dans ses comices, acceptait la constitution et nommait les mandataires chargés de le représenter.

Quant à la chose elle-même, ils n'ont jamais pu comprendre qu'une République ainsi constituée était une machine dont le moteur, ce même peuple, était tellement comprimé qu'il ne pouvait agir.

En effet, et pour ne pas sortir du Mexique, au moyen du vote des articles 39, 40, 41, 52 et suivans de la constitution de 1857, on a bien constitué, organisé, une commission chargée de représenter les pouvoirs du souverain, mais personne n'a songé à constituer, à organiser le souverain lui-même.

Comment donc s'étonner si cette commission, si cette machine, a si mal fonctionné jusqu'ici?

La souveraineté du peuple, fractionnée en autant de parties qu'il existe de citoyens, n'est entière que dans tous.

Cela ne fait doute pour personne.

Mais qu'est-ce que la souveraineté?

Ici commence la divergence: chacun tirant du principe reçu les conséquences les plus favorables à son opinion.

Selon Toullier, *la souveraineté est la toute puissance.*

Selon Puffendorf, *c'est le droit de commander en dernier ressort dans la société civile.*

Définitions aussi matérialistes l'une que l'autre, à l'usage des despotes présens et futurs, et acceptées par les réactionnaires de toutes les nuances comme raisons d'Etat.

Selon Hobbes, selon le dictionnaire, selon l'usage, *la souveraineté est l'expression du pouvoir suprême, celui duquel tout les autres pouvoirs dérivent.*

Enfin, selon le rapporteur de la constitution française de 1793, *la souveraineté est l'exercice.*

Tel est le langage des maîtres: et les disciples qui, soit paresse, soit tout autre motif, admettent trop souvent les définitions toutes faites, sans se rendre compte ni de l'époque où elles furent créées, ni des principes dont elles émanent, d'opiner qui, avec Toullier ou Puffendorf; qui, avec Hobbes ou Hérault de Séchelles.

Les hommes, en cela, nous font l'effet d'avoir jusqu'ici beaucoup trop ressemblé aux heureux dont parle l'Évangile. En se contentant de voir par les yeux des autres, de juger des sons par l'oreille de leurs voisins, ils ont eu comme ceux dont parle la parabole des yeux pour ne point voir, des oreilles pour ne point entendre. Ils se sont laissé amuser

TON DE LA TRIBUNE.—NUM. 1.

PENT SOUS L'HERBE.

PAR ARSENE HOUSSAYE.

I.

La fille la plus charmante du monde. Elle habitait au village de Valvert dans le silence et la solitude, dans la rêverie. C'était le limon de la ruisseau fuyant dans un lit bordé de verdure et de fleurs, ombragé d'aubépines, d'osorais et de roses; frissonnant aux baisers de la brise, étranger aux secousses de l'orage. Elle n'avait pas d'autre amie que sa mère, qui avait pour elle un cœur de mère et un cœur d'amie. La pauvre femme, veuve d'un colonel mort dans la guerre d'Espagne, avait à peine quelques débris de fortune pour préserver sa fille d'une profonde misère. Suzanne avait trop d'il-

lusions, trop d'espérances, trop de prismes dans ses regards pour voir la misère qui était partout autour d'elle. Sa mère, sans cesse déchirée par la désolante pensée que sa fille serait un jour seule et pauvre dans ce monde, sa mère, qui avait perdu en vieillissant toutes les chimères que caressait sa fille, mourut bientôt dans la douleur et dans le désespoir; elle s'en alla prier Dieu au ciel d'être la richesse et la consolation de la délaissée sur la terre.

Il y avait dans la vallée de Valvert un château transformé en ferme; la châtelaine, qui était devenue fermière, assista au convoi de la veuve, et, touchée des larmes de Suzanne, elle l'arracha du cimetière; et l'accueillit en son château. Cette belle œuvre surprit tout le monde; car madame de Vermand était une de ces femmes dont le cœur se dessèche en vieillissant; l'égoïsme était sa divinité; elle aurait mis le feu au village de Valvert pour se chauffer les mains. C'était autant et plus pour être servie que pour servir qu'elle recueillait Suzanne; avec l'orpheline il lui

fallait une servante de moins; et puis elle avait songé que Suzanne embellirait son château: c'était une rose éclatante dans un bouquet flétri. Madame de Vermand avait surtout songé à une récompense dans ce monde et dans l'autre.—Ma récompense sur la terre, pensait-elle souvent, c'est Suzanne elle-même qui est le plus doux appui de ma vieillesse.

Au château ou plutôt à la ferme de Valvert, Suzanne, sa mère qui ne lui avait laissé qu'une existence était simple et calme comme au village où elle n'allait plus que les dimanches à l'heure de la messe. Sa seule joie en ce beau temps de sa vie dont le voile de tristesse était soulevé par l'espérance, sa seule joie avait sa source dans l'amour de la nature. Ce sentiment, perdu dans les ténèbres de son cœur, se réveilla un jour à l'aurore, d'un bocag. Le soleil couchant—au bruit murmurant des eaux et des vents, des feuilles et des oiseaux. Chaque heure lui révélait un mystère dans son amour si fécond en mys-